

Pour en finir avec les frais accessoires

Par Dre Yun Jen, MD FRCPC, présidente de l'AMQ le 6 juin 2016

Le mot de l'Association médicale du Québec



Dre Yun Jen, présidente

AMQ



ASSOCIATION MÉDICALE DU QUÉBEC

Comment en finir avec les frais accessoires ? Malgré une large couverture médiatique, la multiplication des appels à l'action de plusieurs organisations, les préoccupations émises autant par des institutions, des médecins que des patients dans divers rapports et mémoires, et la sortie récente du ministre de la Santé et des Services sociaux laissant entendre qu'il allait s'attaquer aux frais accessoires, nous nageons toujours en plein statu quo.

Regardons la réalité en face

Il n'existe aucune solution miracle, et encore moins de coup de baguette magique qui puisse venir à bout du

sujet. Il n'y a qu'une suite logique d'actes à poser. Depuis le début des débats, le discours tenu par l'Association médicale du Québec (AMQ) a été orienté autour de deux principaux éléments qui vont en ce sens.

D'abord, aucun patient ne devrait avoir à déboursier aucuns frais pour des services assurés dans le cadre d'un système universel de soins de santé. Une position d'ailleurs partagée par toutes les associations médicales des provinces et territoires au Canada, l'Association médicale canadienne, la vérificatrice générale du Québec et la protectrice du citoyen.

Ensuite, il revient à l'État de couvrir l'entièreté du coût des services lorsqu'ils sont médicalement nécessaires et appropriés. Qu'il s'agisse de soins prodigués en milieu hospitalier ou en clinique, le financement doit être suffisant pour couvrir à la fois les soins assurés et la composante technique. Ce qui n'est pas sans rappeler l'une des recommandations du rapport Chicoine, pourtant déposé il y a près de... 10 ans !

Ceci étant dit, que pouvons-nous faire maintenant? Selon l'AMQ, la solution passe par un cadre juridique adéquat et une négociation appropriée entre les médecins et le gouvernement, qui conduiront à une couverture suffisante des frais afférents.

Un cadre juridique adéquat

D'entrée de jeu, le gouvernement a le devoir d'éclaircir la définition des frais accessoires. Un cadre juridique adéquat fera la lumière sur la distinction entre les frais non couverts et les services assurés, et fera respecter le code d'éthique du Collège des médecins du Québec. Cela pourrait entraîner une réflexion sur la pertinence dans l'utilisation des services couverts, une proposition avancée par l'AMQ à quelques reprises déjà. Le but étant d'offrir à la bonne personne, au bon moment, le soin qui lui convient le mieux.

Mais au-delà de la pertinence, ce cadre juridique clair mettra fin aux dérives associées aux frais accessoires en déterminant ce qui est entièrement couvert et ce qui ne l'est pas. À titre d'exemple, des services assurés tels que l'infiltration articulaire de cortisone, la brûlure de verrues à l'aide d'azote liquide ou encore les biopsies cutanées chez un dermatologue, ne pourront plus être accompagnés de quelconques frais supplémentaires. Ce qui nous ramène inmanquablement à un autre problème, le sous-financement du fonctionnement des cliniques.

Des négociations appropriées

Dernièrement, la profession médicale a fait les frais du travail brouillon d'un gouvernement qui, depuis près de dix ans, a négligé l'importance du dossier des frais accessoires, mais également d'une minorité de médecins qui a profité d'une situation ambiguë, pour reprendre les termes de la vérificatrice générale du Québec, afin de percevoir un profit pourtant proscrit par les articles 103 et 104 du code d'éthique du Collège des médecins.

[La suite en page 2](#)

Cette situation, si elle est à condamner, peut cependant s'expliquer, du moins en partie, par un sous-financement des cliniques. Car, ce n'est une surprise pour personne, le coût de certains actes médicaux en cabinet est intimement lié aux frais accessoires. Et cette problématique est quant à elle le résultat d'un sous-financement de la composante technique.

Pour compenser ce sous-financement, certains médecins doivent financer eux-mêmes le manque à gagner, soit de leur poche ou, de manière plus répandue, en chargeant des frais accessoires aux patients. C'est pourquoi il est primordial que soient entamées des négociations qui régleraient une fois pour toute la question du sous-financement, pour le moment exclue des ententes entre le gouvernement et les médecins.

Toutefois, cette négociation ne doit pas s'amorcer par une erreur bête, celle de penser que l'amputation d'une partie du salaire des médecins est la solution au problème. Les médecins, comme les patients, n'ont pas à financer le transfert des services de l'hôpital vers la clinique. La responsabilité revient au gouvernement.

Afin de bien cerner les coûts réels, le réseau québécois de la santé a besoin d'outils de mesure précis permettant une évaluation juste qui respecte la capacité de payer de la société. Il s'agit du rôle de l'État de veiller à ce que soient mesurés de façon exacte et conforme les coûts de l'épisode de soins ainsi que les frais de fonctionnement des cliniques. Pour le moment, comme la vérificatrice générale l'a observé, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne s'acquitte pas bien de cette tâche.

C'est pourquoi cette négociation est l'occasion idéale de corriger le tir. Grâce à des outils d'évaluation des coûts, le MSSS et la RAMQ disposeront enfin d'un portrait d'ensemble des frais facturés en clinique. Ce qui participera du même coup à l'élimination des abus en ce qui a trait aux frais accessoires.

Au final, en mettant en place un cadre juridique clair, en instaurant des outils de mesure précis et en négociant de façon appropriée avec les médecins afin de couvrir le coût réel des soins et du plateau technique, tout en respectant sa part de responsabilité quant au panier de services, le gouvernement

obtiendra le résultat tant désiré par les patients et la profession médicale: une couverture suffisante des frais afférents, la fin de la surfacturation et une diminution importante des insatisfactions des patients.

Il est temps d'en finir avec les frais accessoires et de passer à un autre dossier.
